COMMUNICATION OFFICIELLE
VUFFLENS-LA-VILLE

Informations Gestion des déchets et calendrier de ramassage 2027



VALORSA
Une solution pour vos déchets!

Gestion des déchets

Quelques directives et informations



L'enlèvement des ordures ménagères est assuré par un transporteur agréé. Il en est de même pour les objets encombrants, le verre et le papier & carton mais à une fréquence réduite. Entre-temps, ces objets peuvent être amenés à la déchetterie chez Valorsa.

Les différentes collectes sont effectuées dans les rues du domaine public, si celles-ci sont accessibles aux véhicules du service de voirie. Si tel n'est pas le cas, les riverains déposent les déchets ménagers sur le passage du camion collecteur.

Les sacs à ordures doivent être impérativement déposés sur la voie publique le matin du ramassage, dès 6 h.



Toutes les litières d'animaux sont à mettre avec les ordures ménagères. Nous vous encourageons à privilégier les litières végétales pour une meilleure incinération.

La déchetterie intercommunale est à la disposition des résidents de la commune (elle ne peut accueillir des livraisons d'entreprises).

Certains déchets méritent d'être recyclés.
D'autres nécessitent une prise en charge particulière.

Le tri des déchets permet de protéger notre environnement, d'éviter le gaspillage des matières premières et de limiter le coût d'élimination de nos déchets.

Merci de votre collaboration **Votre Municipalité**

Téléchargez facilement le calendrier des déchets dans votre agenda !

Saviez-vous que vous pouvez désormais consulter le calendrier des déchets directement depuis votre agenda personnel ?



Depuis le site de la commune de Vufflens-la-Ville, il suffit de quelques clics pour télécharger toutes les dates de ramassage (ordures, papier & carton, encombrants, etc.) et les avoir toujours sous la main.

Rendez-vous sur le site communal, rubrique « Déchets – Calendrier de ramassage des déchets » et ajoutez le calendrier à votre smartphone, tablette ou ordinateur. Vous pouvez également y accéder à l'aide du QR code ci-dessous.

Plus besoin de chercher les informations : votre agenda vous rappellera automatiquement les prochains ramassages.

Vufflens-la-Ville fait partie de la déchetterie intercommunale qui regroupe également les communes de Gollion, Penthaz et Penthalaz

Les déchets ci-dessous sont acceptés :



Carton



Papier



Bois



Métaux ferreux et non ferreux



Alu – Fer blanc



Verre



Encombrants
(60 cm ou qui ne peuvent pas être contenus dans un sac de 110 litres)



Inertes



Les déchets en fibrociment amianté fortement aggloméré doivent être emballés



Huiles



Déchets verts



PET



Bouteilles de lait (PE)



Capsules de café recyclables



Matériel informatique et électronique



Matériel électroménager



DSM (déchets spéciaux ménagers : piles, peintures, vernis, tubes néons, produits de traitement, essence et solvants, batteries…)

Déchets non admis :



Les ordures ménagères
(collecte organisée à Vufflens)



Les déchets hospitaliers ou vétérinaires
(seringues, compresses, etc.)



Les produits explosifs ou radioactifs



Les épaves et/ou pièces de véhicules



Les cadavres d'animaux ou déchets carnés
(s'adresser à Valorsa)



Les déchets de démolitions excédents 1 m³

Cette liste est possible d'évoluer en fonction des possibilités économiques et écologiques de recyclage.

L'usager est tenu de :

- Présenter sa carte d'accès sur demande.
- Se conformer aux directives du personnel d'exploitation.
- Décharger lui-même ses déchets aux endroits prévus.
- Eviter d'apporter à la déchetterie les déchets et appareils qui peuvent être rapportés chez les commerçants et les revendeurs.
- Quitter le lieu dès qu'il a fini de déposer ses déchets.

Tableau d'affluence des usagers de la déchetterie intercommunale

	9h15 – 10h00	10h00 – 11h00	11h00 – 11h45	11h45 – 13h00	13h00 – 14h00	14h00 – 15h30	15h30 – 16h00	16h00 – 17h00	17h00 – 18h30
Mardi									
Mercredi									
Jeudi									
Vendredi									
Samedi									

	Grande affluence
	Moyenne affluence

	Basse affluence
	Fermé

Rappel

Les déchets suivants sont exclus des ramassages ordinaires d'ordures ménagères et de déchets encombrants (voir le plan de ramassage)

Les appareils électriques et électroniques
(tels que les téléviseurs, les radios et autres appareils de loisirs, les ordinateurs et autres appareils de bureau, les aspirateurs, les réfrigérateurs, les congélateurs et autres appareils électroménagers).

Les déchets spéciaux
Les ampoules à basse consommation (économique, fluocompacte), les médicaments, thermomètres, tubes néon, peinture, vernis, colles, décapants, dissolvants, produits de traitement du bois ou de nettoyage ou autres produits inflammables, les piles, les huiles minérales et végétales.

Les véhicules hors d'usage et leurs composants
(pneus notamment).

Les déchets de chantier, la terre, les pierres et la boue

Les cadavres d'animaux, les déchets d'animaux, de boucherie et d'abattoirs
(chats, chiens, bétail, etc.), enregistrés dans notre commune ou qui y sont morts, doivent être déposés au centre collecteur de Penthaz (VALORSA).

Les substances spontanément inflammables, explosives ou radioactives

Les déchets organiques compostables
(tels que les branches, le gazon et les feuilles).

Les autres déchets valorisables
(tels que le papier, le verre, les textiles et les métaux).

Les petits déchets incinérables : dans un sac taxé !

Tous vos déchets de moins de 60 cm vont dans un sac officiel taxé, s'ils ne sont pas réutilisables, ni recyclables !

Ainsi tout déchet qui entre dans un «sac poubelle» (souliers de ski, patins à roulette, classeur, ballon de sport, caissette, arrosoir, etc.) doit être jeté à la poubelle et non avec les déchets encombrants.

Seuls les déchets qui n'entrent pas dans un sac poubelle de 110 litres sont des encombrants. Ces déchets encombrants sont ensuite broyés avant d'être incinérés, étape engendrant un surcoût. Au contraire des petits déchets qui n'ont pas besoin d'être broyés !

Les déchets incinérables entrant dans un sac de 110 litres prennent le chemin du sac blanc taxé.

Les gros déchets : aux encombrants !



Les déchets dits encombrants sont des déchets non réutilisables et non recyclables n'entrant pas dans un sac de 110 litres.

Les déchets encombrants se limitent aux gros objets (canapés, matelas, moquettes, petit mobilier, skis, snow ou skateboard, tout meuble composite, meubles de jardin en plastique).

Le traitement des déchets **encombrants est plus coûteux** que celui des ordures **ménagères.**
Les encombrants doivent passer au broyage – traitement préalable avec un coût important – avant d'être incinérés. Ils impliquent également des frais de transport supplémentaires. Pensez à les amener directement à la déchetterie intercommunale chez Valorsa SA.

Merci d'aider votre Commune à limiter les coûts en mettant aux encombrants uniquement les déchets supérieurs à 60 cm !

Quelques infos et adresses utiles

- Règlement de la commune sur la gestion des déchets
- Directives communales sur la gestion des déchets
- L'A,B,C, Déchets : Que faire des déchets ? Où les acheminer ? Que deviennent-ils ?

Ces documents sont disponibles sur notre site Internet.

Administration communale
www.vufflens-la-ville.ch – 021 701 32 55
Mardi : de 14 h à 18 h
Mercredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Vendredi : de 14 h à 16 h

Déchetterie chez Valorsa
www.valorsa.ch – 021 862 71 63
Chemin en Fleuret, 1303 Penthaz
Mardi, jeudi et vendredi : de 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi : de 9 h 15 à 11 h 45
Samedi : de 10 h à 16 h
Réservée aux habitants des communes de Gollion, Penthaz, Penthalaz et Vufflens-la-Ville

